

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

DECIDE

Article 1

La décision UL/DAJ/TRF n° 098-2026 concernant les tarifs des diplômes nationaux, des DU et DIU et des formations non diplômantes du collégium DEG pour l'année 2026/2027 est complétée conformément à l'annexe jointe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de la composante et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 9 juin 2026



Hélène BOULANGER

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

1 6 JUIN 2026

Les stagiaires en formation professionnelle continue doivent s'acquitter :

- 1- Des droits d'inscription dont le montant est fixé par arrêté ministériel chaque année, sauf le CVFC (Contribution de vie étudiante et de campus)
- 2- Des frais de formation dont le montant est fixé annuellement par l'Université de Lorraine (ci-dessous)

Si certains diplômes nationaux sont tarifés également pour les publics ne relevant pas de la Formation Professionnelle Continue, les tarifs dédiés apparaîtront ci-dessous, ces situations particulières étant à détailler dans la colonne "Observations" et devant respecter le cadre de la politique tarifaire.

Si le tarif 3 n'est pas proposé, le tarif 2 s'applique.

FRAIS DE FORMATION (en sus des droits d'inscription)											
Collegium	Composante	Diplôme	Mention	Parcours type	N° RNCP	TARIF 1 Tarif complet pour public bénéficiant du financement d'un tiers 2026-2027	TARIF 2 Tarif intermédiaire pour public sans financement et bénéficiant de prestations FC* 2026-2027	TARIFS Tarif réduit pour public en difficulté financière avérée 2026-2027	Total des heures de formation 2026-2027	Coût horaire (par défaut : tarif / nombre d'heures total) 2026-2027	Observations 2026-2027
DEG	UFR DEA MIM	Licence	Economie Maths	L1 ECONOMIE MATHS	ECO : RNCP39017 MATHS : RNCP40113	5 900,00 €	1 770,00 €	150,00 €	740 hehd	7,97 €	
DEG	UFR DEA MIM	Licence	Economie Maths	L2 ECONOMIE MATHS	ECO : RNCP39017 MATHS : RNCP40113	5 900,00 €	1 770,00 €	150,00 €	866 hehd	6,89 €	
DEG	UFR DEA MIM	Licence	Economie Maths	L3 ECONOMIE MATHS	ECO : RNCP39017 MATHS : RNCP40113	5 900,00 €	1 770,00 €	150,00 €	912 hehd	6,46 €	ouverture en 2026-2027

*prestations FC : se reporter à la liste des prestations définie par Collegium